



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

LIBERTÉ
ET
PATRIE



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Communiqué de presse

Les autorités condamnent des déprédatations inacceptables et prennent des sanctions

Les Cantons de Vaud et Genève ainsi que la Ville de Lausanne condamnent fermement les déprédatations en lien avec l'usage d'engins pyrotechniques qui ont eu lieu en gare de Lausanne à la suite du derby lémanique. Des sanctions ont été prises à l'encontre des supporters dans le cadre du régime Progresso. Les autorités s'engagent par ailleurs à tout mettre en œuvre pour identifier les auteurs dans les plus brefs délais et rappellent qu'ils s'exposent à une peine pénale et à des sanctions administratives.

Dimanche 15 février, un incendie sur les voies CFF a causé d'importants dégâts en gare de Lausanne. Des premiers éléments d'enquête, il ressort qu'un engin pyrotechnique, probablement utilisé par des supporters genevois lors du départ du train spécial, serait à l'origine de cet incendie, endommageant des câbles électriques et occasionnant des perturbations majeures du trafic ferroviaire. Avant cela, peu après le match du derby lémanique qui s'est déroulé au Stade de la Tullière à Lausanne, des supporters lausannois ont fait usage d'engins pyrotechniques en direction des forces de l'ordre.

Les Cantons de Vaud et Genève, ainsi que la Ville de Lausanne, condamnent fermement ces agissements, en particulier les actes de déprédatation en gare de Lausanne qui impactent les déplacements de plusieurs dizaines de milliers de personnes depuis dimanche soir et au moins jusqu'à mardi matin. Les autorités vaudoises et genevoises, d'entente avec la Municipalité de Lausanne, ont ainsi décidé d'appliquer les sanctions prévues dans le cadre du dispositif Progresso, le modèle en cascade adopté par les cantons pour lutter contre la violence dans le sport.

Ainsi, le Servette FC écope d'une sanction de niveau 2 pour les faits survenus en gare de Lausanne. Celui-ci prévoit que, pour les deux prochains matchs, l'entrée au stade se fera de manière plus stricte via une vidéosurveillance permettant d'identifier tous les supporters ainsi qu'une obligation de participer à des séances avec les autorités pour les 3 prochains matchs sous peine d'amende.

De son côté, le Lausanne-Sport se voit notifier une sanction de niveau 1 selon le modèle en cascade Progresso. Cela signifie une obligation pour le club et les supporters de dialoguer avec les autorités avant et après la partie pendant les trois matchs suivants.

Par ailleurs, une enquête pénale est en cours visant les faits qui se sont déroulés en gare de Lausanne. La Police cantonale vaudoise, sous la conduite d'un procureur de la Division affaires spéciales, met tout en œuvre pour identifier les auteurs des déprédatations et les déférer devant la justice. Ceux-ci encourtent des sanctions pénales et administratives.



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

LIBERTÉ
ET
PATRIE



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Communiqué de presse

Les autorités rappellent que l'utilisation d'engins pyrotechniques est réglementée dans l'espace public et dans les espaces privés tels que le stade de la Tullière. Leur utilisation peut engager la responsabilité civile des auteurs et faire l'objet de poursuites pénales en cas de lésions corporelles ou dommage à la propriété. Elle engage également des sanctions financières pour les clubs.

Il est impératif que l'interdiction de ces engins pyrotechniques soit désormais respectée et que tous les moyens soient mis en œuvre dans ce sens par l'ensemble des actrices et acteurs concernés, notamment les collectivités publiques, les clubs, les clubs de supporters, les associations cantonales et nationales de football ou encore les CFF. Les autorités appellent la SFL à prendre ses responsabilités pour sanctionner plus durement les clubs à l'instar de ce qui se pratique dans le cadre des matchs UEFA.

De leur côté, les Cantons de Vaud et Genève souhaitent durcir le dispositif via le Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives (CMVMS) afin de renforcer les contrôles à l'entrée des stades. Par ailleurs, ils regrettent que les chambres fédérales aient récemment refusé de mettre en place le billet nominatif.

Enfin, les autorités vaudoises et lausannoise travaillent avec le Lausanne-Sport pour l'utilisation de bus dédiés au transport de supporters afin de limiter les perturbations lors des cortèges les jours de match. Cette solution est à bout touchant.

Aujourd'hui, les autorités rappellent qu'il n'est pas tolérable que le football soit confisqué par une minorité de personnes aux comportements violents et évoluant en toute impunité. Elles invitent les supportrices et supporters à adapter leur comportement afin de permettre aux matches de se dérouler sans heurts et dans un esprit sportif, tout en rappelant la tolérance zéro vis-à-vis des fauteurs de troubles.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 16 février 2026

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Etat de Vaud

M. Vassilis Venizelos, conseiller d'État, Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES), 021 316 86 23

République et canton de Genève

Mme Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat, Département des institutions et du numérique (DIN), via Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, 079 935 86 75

Municipalité de Lausanne

M. Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, directeur de la sécurité et de l'économie, Ville de Lausanne, 079 964 27 39



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne



POST TENEBRAS LUX

Communiqué de presse

Mme Émilie Moeschler, conseillère municipale, directrice des sports et de la cohésion sociale, Ville de Lausanne, 021 315 42 01